

Les élèves voyageant sur le réseau TER comme sur les autres réseaux (Pays Voironnais, Cars Région...) doivent être munis d'une carte OÙRA pour pouvoir charger le(s) titre(s) de transport(s) correspondant(s).

LES ÉTAPES POUR VOYAGER EN RÉGLE SUR LE RÉSEAU TER

Retrait du dossier à partir du 1^{er} juin 2023

Je suis scolarisé(e) et domicilié(e) sur l'une des communes du Pays Voironnais, je retire le dossier de demande d'abonnement SNCF du Pays Voironnais, la liasse SNCF «Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)» ainsi que la liasse « demande de carte OÙRA » auprès de l'Agence Mobilité du Pays Voironnais située 4 Avenue des Frères Tardy à Voiron.

Si je possède déjà une carte OÙRA, je complète obligatoirement :

- **Coupon au verso de ce mode d'emploi,**
- **Formulaire Abonnement Scolaire Réglementé (ASR),**
- **Demande d'abonnement SNCF du Pays Voironnais (pas besoin de joindre de photo).**

Si je ne possède pas une carte OÙRA, je complète obligatoirement :

- **Formulaire Abonnement Scolaire Réglementé (ASR),**
- **Demande d'abonnement SNCF du Pays Voironnais,**
- **Demande de carte OÙRA (joindre un chèque de 5 Euros à l'ordre SNCF Mobilités + 1 photo)**

Dépot du dossier

Option 1: avant le 07 juillet 2023

1/ Je dépose ma demande complète auprès de l'établissement scolaire accompagnée des justificatifs demandés. L'établissement scolaire doit tamponner toutes les pages des formulaires et **vous remettre le 6eme feuillet de la liasse Abonnement Scolaire Réglementé (ASR).**

Je n'oublie pas d'indiquer sur les formulaires la gare où je monte, celle où je descends et celle où je vais retirer mon titre de transport SNCF (2 gares de retrait : Voiron ou Grenoble).

2/ Après instruction de votre dossier, vous recevrez un courrier vous précisant le montant de la participation forfaitaire à régler et à adresser au Service des Mobilités* du Pays Voironnais ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Attention : A réception de votre participation forfaitaire, votre dossier SNCF sera adressé à la SNCF pour traitement.

3/ Dans un délai de 3 semaines à compter de la date du courrier du Pays Voironnais, je me rends au guichet SNCF indiqué sur ma demande en présentant le 6eme feuillet conservé de la liasse ASR et ma carte OÙRA (si j'en possède une) pour retirer l'abonnement annuel.

Option 2 : après le 07 juillet 2023

Aucune demande ne sera acceptée après le 31 octobre 2023

1/ Je dépose ma demande complète auprès de l'établissement scolaire accompagnée des justificatifs demandés. L'établissement scolaire doit tamponner toutes les pages des formulaires et **vous remettre le 6eme feuillet de la liasse Abonnement Scolaire Réglementé (ASR).**

Je n'oublie pas d'indiquer sur les formulaires la gare où je monte, celle où je descends et celle où je vais retirer mon titre de transport SNCF (2 gares de retrait : Voiron ou Grenoble).

2/ Dans l'attente de son traitement et pour pouvoir emprunter la ligne de train à la rentrée scolaire : je devrais acheter en gare SNCF (Voiron ou Grenoble) un abonnement mensuel spécifique élève (AEEA) couvrant la période transitoire (conservez impérativement le justificatif du titre de transport SNCF papier pour être remboursé ultérieurement par la SNCF).

3/ Après instruction de votre dossier, vous recevrez un courrier vous précisant le montant de la participation forfaitaire à régler et à adresser au Service des Mobilités* du Pays Voironnais ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Attention : A réception de votre participation forfaitaire, votre dossier SNCF sera adressé à la SNCF pour traitement.

4/ Dans un délai de 3 semaines à compter de la date du courrier du Pays Voironnais, je me rends au guichet SNCF indiqué sur ma demande en présentant le 6eme feuillet conservé de la liasse ASR et ma carte OÙRA (si j'en possède une) pour retirer l'abonnement annuel.

Participation forfaitaire

Les élèves domiciliés **et** scolarisés sur le Pays Voironnais voyagent tous avec un titre payant qui leur permet une libre circulation sur les différentes lignes de transport circulant à l'intérieur du territoire. Le coût du titre est calculé en fonction du revenu des familles sur la base du quotient familial (QF).

Pour le transport SNCF, il est demandé aux familles, comme pour les autres élèves empruntant les lignes de bus, une participation forfaitaire de 27€, 45€ ou 70€ calculée en fonction du quotient familial (QF).

Après instruction de votre dossier, vous recevrez un courrier vous précisant le montant de la participation forfaitaire à régler et à adresser au Service des Mobilités* du Pays Voironnais ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Exception : la participation forfaitaire est systématiquement due, sauf lorsque le TER est l'unique solution de transport pour que votre enfant rejoigne son établissement scolaire aux heures d'ouverture et de fermeture .

La réception de votre participation forfaitaire conditionne la transmission du dossier à la SNCF.

* Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais - Service des Mobilités -
40 rue Mainssieux - CS 80 363 - 38 516 Voiron Cedex

CONSEILS POUR VOYAGER SEREINEMENT

Comment voyager ?

A chaque montée dans le train, vous devez valider votre titre. Pour cela, vous devrez présenter votre carte devant un valideur OÙRA.

Comment se passe le contrôle à bord du train ?

L'élève doit obligatoirement présenter sa carte OÙRA à l'agent chargé du contrôle. Celui-ci vérifiera que le titre de transport est bien valable et validé.

Comment obtenir plus de renseignements sur la carte OÙRA ?

Rendez vous à l'Espace OÙRA situé en gare de Grenoble, ou à la gare SNCF de Voiron ou par téléphone à Allo TER (08 91 67 68 00).

-----COUPON A COMPLETER ET A JOINDRE AU DOSSIER-----



Complément pour les porteurs de Carte OÙRA!



Abonnement scolaire réglementé avec subvention
pour l'élève EXTERNE ou DEMI – PENSIONNAIRE

Attention si vous possédez déjà une carte OÙRA! Ne remplissez pas le formulaire de «demande de Carte», mais, veuillez simplement indiquer obligatoirement sur ce coupon : votre Nom, Prénom et numéro de votre carte OÙRA!

Merci.

Nom :

Prénom :

Numéro carte OÙRA! :

Merci de joindre obligatoirement ce coupon à la liasse «ASR» et à votre «demande d'abonnement SNCF» du Pays Voironnais.